



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 9396

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'élaboration d'un code de l'administration pénitentiaire, permettant aux personnels pénitentiaires de mieux orienter leurs pratiques professionnelles en leur offrant des règles éthiques appropriées. Un projet a été élaboré et présenté devant la Commission nationale consultative des droits de l'homme le 17 novembre 1999. Devant l'avis négatif de la Commission, rendu le 27 janvier 2000, notamment en raison de son caractère trop général, ce projet n'avait pas été retenu. En conséquence, il lui demande s'il a l'intention de remanier et de finaliser ce projet de code pénitentiaire.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt particulier qu'il porte à la situation des personnels de l'administration pénitentiaire, et notamment à la pratique de règles professionnelles plus appropriées. Le projet de code de déontologie du service public pénitentiaire annoncé en 1998 par un de ses prédécesseurs a fait l'objet depuis cette date d'une longue négociation avec les organisations représentatives du personnel des services pénitentiaires. Présenté comme un élément de référence des personnels dans leurs pratiques professionnelles, un projet avait été soumis en juillet 1999 au Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire, et en janvier 2000 à l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, puis amendé pour tenir compte des observations de l'une et l'autre de ces instances. Ce projet s'est néanmoins heurté à l'opposition des principales organisations représentatives des personnels, qui l'ont considéré comme inutile (des dispositions d'ordre déontologique existant déjà notamment dans le code de procédure pénale), voire même comme stigmatisant pour les personnels, sur lesquels il ferait peser le soupçon d'être en pratique peu soucieux des principes qu'il réaffirme. Aussi le garde des sceaux a-t-il souhaité que soit approfondie la réflexion sur ce projet de code dans le cadre d'une négociation globale sur les pratiques sociales dans les services pénitentiaires.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9396

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5115

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2539